

DRAP DE 1861 A 1939

Par Sébastien PRAT

**Résumé d'une maîtrise d'histoire préparée à la Faculté des Lettres
de Nice sous la direction de H. Schor.**

DRAP DE 1861 A 1939

L'étude de Drap de 1861 à 1939 que nous avons entreprise se situe dans la période comprise entre deux événements historiques susceptibles de provoquer une coupure dans la vie communale :

- Le 24 mars 1860, Victor Emmanuel II signe le traité de Turin, par lequel il renonce à tous ses droits et titres sur certains territoires, dont le Comté de Nice.

Drap devient, alors une commune de l'Empire Français.

- L'entrée en guerre de la France en 1939, dans un climat troublé par l'agitation politique généralisée, et la récession économique.

Cette année permet d'établir un bilan de la vie communale, avant les bouleversements que le conflit armé provoque. Nous dresserons un état de l'influence de facteurs économiques, humains, ou sociaux, en fonction de leur degré d'influence sur l'évolution de la commune.

Cet intervalle historique, l'un des plus riches en progrès, nous permettra de suivre d'éventuels développements en infrastructures techniques et en équipements modernes dans la commune, et le rôle que l'influence urbaine {et en particulier niçoise} risque de jouer dans certaines des mutations ou choix drapois. Car, en plus d'un accès terrestre direct, la Route Impériale de Turin, Drap partage avec Nice une particularité : en vertu d'un acte de dédition de 1073 à l'Evêché de Nice, les évêques de cette ville portent le titre de Comte de Drap.

Afin de mieux percevoir les évolutions de cette commune, nous entamons une brève présentation de Drap en 1861, dont les données (parfois simplifiées) sont empruntées à J. Roux extrait de sa Statistique Générale des Alpes-Maritimes de 1862.

La commune de Drap appartient au Canton de Contes, situé dans l'arrondissement de Nice. Le chef lieu du canton, Contes, est au nord de la commune à une distance de 8 kilomètres de Drap, et le chef lieu du Département et de l'arrondissement, Nice, est à 9 kilomètres.

La superficie de la commune de Drap est de 551 hectares et la valeur de son terroir est estimée à 999 769 francs.

On recense 900 habitants dont les deux tiers travaillent dans le secteur agricole (huile, vin, chanvre, coton, fruits, céréales).

Un personnage célèbre est né à Drap. Il s'agit de J.D. Blanchi, qui fût député de la Convention Nationale, puis sous-préfet de Puget-Théniers.

I - LA POPULATION DRAPOISE

Nous avons donc pu établir les taux de natalité, mortalité et mariage de 1861 à 1936 (exceptés pour 1886 et 1891, la table de cette période ayant disparu). Il faut aussi rappeler qu'il n'y a pas eu de recensement en 1916, en raison du premier conflit mondial.

La répartition de la population

-REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'AGE

années	0-19 ans		20-59 ans		60 ans et plus	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
1881	270	40,6	281	42,2	114	17,2
1891	275	35,5	388	50,0	112	14,5
1901	238	34,0	352	50,2	111	15,8
1911	235	31,5	392	52,5	120	16,0
1921	245	33,2	316	42,8	177	24,0
1931	396	33,5	628	53,0	159	13,5
1936	319	30,6	546	52,4	177	17,0

En 1881, les moins de 19 ans représentent 40,6 % de la population totale de la commune, ce qui, par son importance, dénote une démographie vigoureuse et jeune. Le taux de natalité confirme cette tendance, par son chiffre : 31,5 pour 1000.

En 1936, cette même tranche d'âge représente 30,6 % de la population drapoise, soit une baisse de 10 % en 55 ans. La commune connaît dès lors un lent vieillissement de sa population, en particulier dû à l'arrivée d'immigrés adultes qui gonflent de 10 % la classe d'âge des 20-59 ans. A partir de 1891, elle devient majoritaire en franchissant les 50 % (contre 42,2 % en 1881) et ce jusqu'en 1936 (52,4 %), avec comme seule exception 1921 en raison de l'impact démographique du conflit mondial de 1914-18.

La durée du conflit (1914-1918) influe sur trois classes d'âge : les 20-30 ans, les 30-40 ans et plus faiblement les 40-50 ans. Drap compte 18 tués à la guerre. Ce long conflit se répercute aussi sur la catégorie des moins de 10 ans (104 en 1921 contre 119 en 1911).

Quant aux 60 ans et plus, leur nombre stagne, puisqu'il passe de 17,2 % en 1881 à 17 % en 1936, avec pour seule valeur culminante 24 % en 1921.

La répartition par sexe n'est pas respectée au sein de la population de la commune. La supériorité masculine s'affirme pour les plus de 60 ans (sauf en 1921). Cependant les records de longévité sont atteints par les femmes, 90 ans en 1881 et 92 en 1921.

Par contre pour les moins de 19 ans, le sexe féminin est majoritaire, excepté en 1921 et 1881.

La démographie drapoise, dans sa répartition, n'est sujette à aucun bouleversement sensible. Le seul phénomène conséquent se situe dans une progression élevée (+ 39 % de 1911 à 1936) de la population totale, pour cause d'immigration massive dans l'intervalle des deux guerres mondiales. Car la population française de la commune tend à diminuer.

1861 900 Français
1872 786 "

1901 591 Français
1911 602 "

1881 665 Français
1891 704 "

1921 620 Français
1931 705 "
1936 656 "

Les paramètres de la population

La natalité de la commune de Drap traduit, dans son évolution à la baisse, l'influence sur les mentalités du comportement urbain. Mais, il est intéressant de constater une chute spectaculaire de la mortalité (6,7 /oo en 1936 contre 32,2 /oo en 1861).

Nous pouvons imputer cette baisse de la mortalité aux progrès de la médecine et de l'hygiène, surtout à un suivi médical gratuit pour les gens modestes dans le canton dès 1889, et une politique sociale d'accompagnement.

La natalité suit le même mouvement à la baisse, et de 32,2 /oo en 1861, atteint 11,5 en 1936. D'ailleurs les années 1861 et 1881, s'illustrent par un accroissement naturel nul, puisque les taux de natalité et mortalité de ces deux périodes sont équivalents.

La mortalité des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans demeure élevée. Si l'on prend les années 1910 et 1939, nous obtenons un taux de mortalité infantile (c'est à dire pour les enfants de moins d'un an) de 250°/oo contre 185°/oo en 1925, et 166°/oo en 1895. Les taux drapois pour 1910 et 1925, représentent le double de la moyenne nationale (respectivement de 126 et 95). De plus, la mortalité est plus importante chez le sexe féminin, alors que la tendance nationale est inverse.

Les morts-nés sont une constance dans la démographie drapoise. On en dénombre 15 de 1871 à 1882, et 9 de 1893 à 1902. Dans la décennie 1903 à 1912, le nombre des morts-nés se réduit à 3, ce qui nous permet de dire que ce type de mortalité devient accidentel ou circonstanciel.

En 1921, au lendemain de la première guerre mondiale, afin de reconstituer une population durement décimée, des primes sont accordées aux mères françaises, résidant depuis plus de trois ans dans le département, à la naissance du troisième enfant (150 francs pour le troisième enfant, 200 pour le quatrième, 250 francs pour le cinquième). Mais cette mesure n'a pas de sérieuses répercussions sur les naissances, tout au plus évite-t-elle une chute sévère de la natalité.

II - UNE IMMIGRATION CONSTANTE ET FORTE

Le dénombrement de 1881 ne fait pas apparaître d'étranger, puisque aucune nationalité ne figure sur ce registre quinquennal. Par contre dès 1886, ce document opère une différenciation de nationalité, par la mention "étranger".

Nous pouvons, dès lors, en dénombrer 55 pour 700 Français, soit en proportion de 8 %. En 1891, leur nombre augmente légèrement, 71 étrangers, pour une population locale qui évolue peu (704 Français), soit une proportion de 9.1 %

L'équilibre entre les sexes est à peu près respecté, puisque l'on compte 38 hommes et 33 femmes; Ce sont surtout des familles complètes qui immigreront.

Il s'agit d'une population principalement agricole à 40,5 % avec en plus 18,5 % de journaliers et domestiques. On note aussi la présence de 28 % d'artisans et de 12,5 % de commerçants.

Le motif d'immigration s'avère être, pour la plupart d'entre eux, d'ordre économique.

Origine des immigrants

Dès le début du vingtième siècle, l'effectif des étrangers sur le territoire de la commune augmente sensiblement. La précision des dénombrements nous permet, alors, de mieux cerner les différents contingents d'étrangers par nationalité.

EFFECTIF DES ETRANGERS

années	nombre étrangers	nombre Italiens	hommes Italiens	femmes Italiens	% Italiens sur total étrangers	% Italiens sur pop tot
1901	110	108	70	38	98,1	15,7
1906	109	109	59	50	100,0	15,4
1911	145	144	78	66	99,3	19,4
1921	118	114	54	60	96,6	15,4
1926	624	590	349	241	94,5	44,4
1931	478	437	240	197	91,4	36,9
1936	386	374	209	165	96,9	35,9

Ce tableau met en évidence l'écrasante majorité du contingent italien (100 % des immigrants en 1906).

La surmasculinité de cette immigration, et l'étude ultérieure des professions démontrent qu'il s'agit avant tout d'un mouvement lié à l'économie. La prospérité de la Cote d'Azur les attire, leur venue étant d'ailleurs souhaitée, car l'on manque de bras (surtout à bon marché).

Pour illustrer ce flux, nous avons choisi de retranscrire les propos du maire, lors de la délibération municipale de 27 juin 1925. à l'occasion de l'attribution d'une somme de 400 francs au secrétaire de Mairie : *"Cet employé, vu l'influence des étrangers dans la commune est forcé de rester à la disposition du public toute la journée"*. L'ampleur de ce phénomène débute véritablement à ce moment là.

En 1921, la population immigrée représente 16 % de l'effectif humain drapois. Ce chiffre passe à 47 % pour l'année 1926, soit près d'un étranger pour un Français. En 1936, les étrangers constituent encore 37 % des habitants de Drap.

Outre le fort contingent d'Italiens dont nous avons évoqué certains aspects, Drap possède un échantillonnage de nationalités, assez diversifié (Grecs, Russes, Belges, Espagnols, Portugais, Arméniens, Serbes, Américains, Suisses, Autrichiens, Tchécoslovaques), mais restreint en effectif.

Aspects de l'immigration

Les deux tiers des Italiens ont toujours occupé des emplois subalternes, ouvriers, journaliers ou domestiques. Les dénombrements de 1931 et 1936 donnent l'impression que ces travailleurs ont évolué professionnellement vers des activités indépendantes, comme l'artisanat. En fait, lorsqu'un Italien est employé dans un atelier artisanal, les agents de recensement le dénombrent comme un artisan.

Toutefois, environ 15 % des Italiens sont réellement artisans, exerçant comme tels.

Car, les Italiens délaissent massivement le secteur agricole (30 % en 1901, 7,7 % en 1931).

La première raison réside dans l'abandon, par les agriculteurs français, de leur terre, en raison de la crise agricole de l'époque.

Les Italiens qui louent des terres, connaissent les mêmes difficultés d'exploitation que les Drapois d'origine. Aussi sont-ils contraints à leur tour d'abandonner une terre aux revenus incertains.

Certains s'intéressent au commerce ou apparaissent comme employés. De 6 % en 1901, ils sont 11,5 % en 1931, puis 14,5 % en 1936 à être commerçants. Dès 1921, avec 10 % d'entre eux sont employés. Ce nombre se stabilise autour de 7 % dès 1931"

L'évolution générale de la répartition professionnelle des travailleurs italiens s'avère, en bien des aspects, semblable à celle des Drapois de souche.

La venue des étrangers évite à la commune une mort lente, bien au contraire, les étrangers donnent un nouveau souffle à l'économie de Drap. Toutefois, peu d'entre eux accèdent à la propriété du sol qu'ils cultivent (8 en 1901, 5 en 1936).

III - L'ECOLE

Les différents maires qui se succèdent prennent conscience de la priorité que constitue la scolarisation des enfants drapois, dont beaucoup sont issus de milieu économique modeste.

Aussi, la municipalité met-elle en oeuvre diverses mesures pour faciliter, à ces enfants, l'accès de l'école primaire communale, plutôt que de les y contraindre.

La fréquentation scolaire

Se référant à la loi du 15 Mars 1850, décrets du 7 Octobre et 31 Décembre 1853. relatifs aux dépenses de l'enseignement primaire, le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 Février 1862, adopte que l'école communale est gratuite et que tous les enfants de cette commune y sont admis.

Les ressources ordinaires de la commune et une imposition assurent le traitement de l'instituteur (600 francs par an).

Mais cette gratuité de l'école confronte le conseil municipal à la difficile réalité des finances de la commune.

Dès le 12 Juillet 1863, le traitement de l'instituteur augmente de 100 francs *"en raison de la gratuité de l'école et pour l'excellence de son travail"*.

Le Ministre de l'Instruction Publique refuse de prendre en charge cette augmentation. La commune ne peut consentir à cet effort puisqu'elle mène parallèlement une politique nécessaire de travaux, dès 1862, avec, entre autre, la rénovation entreprise de l'école des filles.

Le principe de gratuité clamé jusqu'alors, connaît un échec et là' commune, le 12 Juillet 1863, instaure le paiement d'une rétribution de 50 centimes par an, par enfant (garçons et filles) scolarisé. Les parents dans l'impossibilité de payer, s'en voient dispensés. Le Maire, Joseph Bottieri tente alors de se convaincre que cette rétribution *"du reste, ne pourra être qu'avantageuse et profitable aux enfants sous le rapport qu'ils seront plus assidus à l'école et feront plus de progrès"*.

Le 15 Septembre; 1867" le Conseil Municipal, réuni avec les douze plus imposés de la commune, rejette une imposition extraordinaire de 4k centimes pour faire face à la dépense de l'instruction primaire, en maintenant la gratuité absolue dans les écoles.

Aussi, six membres de cette réunion refusent "de signer la présente délibération pour le motif qu'ils sont partisans de l'instruction et non de l'ignorance".
D'ailleurs, le Préfet ne peut "*en présence de l'insuffisance des ressources municipales, donner son approbation à ce vote*".

Ce n'est que partie remise et le 29 Mars 1868, "considérant que la gratuité de l'enseignement dans la commune portera d'heureux fruits, et considérant que d'autre part que c'est rendre un véritable service à la population que de lui conférer, cette gratuité attendue qu'elle en avait toujours joui sous le régime sarde", la gratuité de l'école est votée et n'est plus remise en question.

L'instruction primaire à Drap s'affirme comme service public, 13 ans avant son officialisation par la loi du 16 Juin 1881 qui, établit la gratuité totale de l'école. La commune de Drap montre un esprit précurseur.

Le dernier quart du 19^{ème} siècle est riche en lois scolaires promulguées.
L'une des plus importantes semble être celle du 28 Mars 1882 qui fait obligation aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école primaire.

Une commission municipale scolaire, dont le maire est le président, voit le jour (par une délibération du 14 mai 1882) pour surveiller la fréquentation, conformément à l'article 5 de cette même loi.

Mais à Drap, comme partout ailleurs, les enfants fréquentent l'école surtout entre 8 et 10 ans.

Un document préfectoral du canton de Contes chiffre l'effectif scolaire de Drap en 1863 à 113 enfants, dont 62 garçons et 51 filles.

En 1882, un rapport de Monsieur Guillon, inspecteur primaire, fait état, pour la commune de 108 enfants de 5 à 13 ans scolarisés (sur 130 enfants recensés), soit un taux de fréquentation scolaire 1882 de 77 %.

Un constat immédiat fait ressortir que seulement 49 % des enfants sont scolarisés en 1921. Le pourcentage de scolarisation des filles est égal à celui des garçons.

L'environnement économique explique en partie ce taux : Drap compte 37 % d'agriculteurs, les garçons sont plus utiles aux champs qu'à l'école.

De plus, les enfants immigrés connaissent une faible scolarisation, 25 % pour les garçons contre 51 % pour les garçons français et 41 % pour les filles contre 54 % pour les filles françaises. Dès qu'ils le peuvent, les enfants exercent un métier (en particulier les garçons comme ouvriers dans les usines).

Mais la principale raison de cette non scolarisation demeure l'ignorance de la langue du pays d'accueil.

Ainsi sur 12 garçons de 5 à 14 ans, 3 sont scolarisés et le seul de 14 ans est déjà employé dans une usine, les autres n'ont aucune activité. Sur les 17 filles de 5 à 14 ans, 7 sont scolarisées, les 9 autres ne font rien, une seule de 14 ans est ménagère.

La municipalité poursuit sa politique scolaire. Un cours pour adulte, débute en 1866 pour les plus de 13 ans, avec 8 élèves. L'école enfantine pour les 4-7 ans, créée par délibération du Conseil Municipal du 14 Mai 1882, reçoit 15 enfants (dont 10 filles).

En 1932, la commune compte 1400 enfants scolarisés pour une population totale de 1183 habitants.

Les contraintes d'une politique scolaire

Après un premier projet de construction d'une école de garçons, annulé le 30 décembre 1861, un deuxième projet est adopté à la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 1862. La commune faisant valoir que les "travaux dont il s'agit sont d'une urgence incontestable" (délibération, 9 Mars 1862), obtient du préfet un secours de 4 000 francs et approuve les plans et devis pour un coût de 8 762,88 francs. Le 27 décembre 1863 a lieu la réception officielle des travaux.

Le 11 juillet 1882, soit vingt ans après la première construction scolaire, le Conseil Municipal approuve les plans et les devis de M. Millo pour la construction d'un groupe scolaire. Le coût, cette fois-ci, s'élève à 38 600 francs alors que les recettes ordinaires de la commune n'ont progressé que de 28 %.

Mais la mairie découvre la facilité attrayante des emprunts au Crédit Foncier de France.

L'utilité de ce projet est indéniable, étant donné le développement de la politique scolaire de Drap ; l'école des filles et la classe enfantine sont installées dans des maisons louées par la commune.

Mais, le 8 janvier 1887, le Conseil Municipal qui doit aborder le vote du projet du groupe scolaire ne peut délibérer, comme les deux séances précédentes, en raison de l'absence de six membres du conseil. Le 15 août 1887, la fronde des conseillers municipaux s'étend et seuls trois membres sur douze sont présents.

Le maire démissionnaire est battu par des opposants au projet, favorables à une pause dans la construction de bâtiment scolaire, afin d'assainir les finances communales.

D'ailleurs, les finances municipales sont si justes que la commune ne peut même plus payer les réparations courantes à l'école des garçons sans des aides du département. Cette pause dure près de vingt ans, puisque ce n'est que le 24 mars 1910 que le Conseil Municipal approuve les plans et devis de M. Febvre pour un groupe scolaire dont le coût s'élève à 44 148,19 francs.

Le 10 novembre 1911, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts approuve le projet du groupe scolaire, et verse une subvention de 26 975 francs, laissant à la charge de la commune 17 173 19 francs, qu'elle emprunte auprès du Crédit Foncier pendant 30 ans.

Ce groupe est inauguré le 28 juin 1914 en présence du préfet, de l'inspecteur académique, du conseiller général Raiberti, du député F. Poullan et du sénateur Sauvan.

La contrainte budgétaire consentie par la commune s'alourdit en fonction des programmes de construction de ces bâtiments scolaires. Les années 1861 à 1889 représentent une période difficile pour les finances de la commune. Celle-ci consacre environ un tiers de ses ressources à la mise en oeuvre de la politique scolaire (jusqu'à 74 % et 50 % de ses revenus en 1862 et 1863). Elle s'impose de 5 centimes (1861) puis de 3 centimes (1862) sur quatre contributions directes jusqu'en 1914. Hormis ces deux années, les dépenses ordinaires de l'instruction primaire se répartissent ainsi :

	1868	1889	
traitement instituteur	700	1400	(dont 100 frs de primes pour inscription au 1/8ème sur liste du mérite et 100 pour la médaille d'argent)
traitement institutrice	500	800	
traitement institutrice école enfantine depuis 1884		820	
frais impression	16	\	
cours adultes	160	\	
	-----	-----	
	1376	3020	

Dès 1889, avec la loi de finance du 19 juillet 1889, la commune n'intervient que dans le financement des locaux et du matériel scolaire. Le traitement des instituteurs incombe à l'Etat.

Les conséquences pour la commune de Drap sont immédiates puisque ses dépenses pour la politique scolaire ne représentent plus que 3.5 % des dépenses totales en 1890, voire même 1 % en 1905.

La construction du nouveau groupe scolaire en 1914 amène la commune à consacrer 19 % et 72,6 % de ses ressources pour l'instruction publique en 1915 et 1916 (année du paiement des travaux). Elle s'impose alors de 21 centimes sur les quatre contributions directes.

La commune verse 4 000 francs d'indemnités aux quatre instituteurs logés à Nice. Le Conseil Municipal demande, en juin, qu'un couple d'instituteurs remplace deux instituteurs célibataires et qu'ils logent à Drap. Aucune réponse ne vient avant la fin de l'année.

La politique scolaire drapoise semble porter d'heureux fruits puisqu'en 1920 au certificat d'étude, 19 élèves ont été présentés dans le canton et 12 ont été reçus dont 7 Drapais (5 garçons et 2 filles), avec des mentions très bien, bien et assez bien. Les deux premiers prix pour les garçons sont remis à deux Drapais. Le 11 juillet 1920, le conseil municipal, fier de ce résultat, ne peut que procéder à un vote de félicitations pour les élèves et enseignants.

Quelques uns poursuivent des études supérieures, soit à l'école des Beaux-Arts et Métiers, soit à H.E.C., soit des études pharmaceutiques ou d'ingénieur. Mais ces cas demeurent isolés car ces études restent le privilège de gens aisés.

IV - UNE AGRICULTURE LOCALE FRAGILE

Les structures agraires

La structure foncière non bâtie grâce aux trois matrices cadastrales établies en 1868, 1914 et 1939 (cette dernière est déduite de celle établie en 1914), révèle une propriété très morcelée.

STRUCTURE FONCIERE DE 1868

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	53	13	39	10	13	3	8	2
0,5 à 1 Ha	36	27	19	14	6	4	4	3
1 à 2 Ha	36	54	15	22	4	6	-	-
2 à 5 Ha	32	110	6	20	9	31	5	17
5 à 10 Ha	7	41	-	-	3	24	1	7
10 à 20 Ha	3	34	1	11	-	-	-	-
+ de 20 Ha	-	-	1	33	1	27	-	-
TOTAL	167	279	81	110	36	95	18	29

Total général : 513 hectares.

STRUCTURE FONCIERE DE 1914

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	88	14,5	77	17,3	75	129	19	3,4
0,5 à 1 Ha	29	21,6	19	13,3	21	14	6	3,8
1 à 2 Ha	36	50,8	16	22,2	11	14,6	8	11,7
2 à 5 Ha	28	83,0	9	26,5	11	32	1	2,1
5 à 10 Ha	1	6,9	1	6,6	8	48,5	-	-
10 à 20 Ha	-	-	-	-	1	10,7	1	10,5
+ de 20 Ha	-	-	-	-	2	76,7	-	-
TOTAL	182	176,8	122	85,9	129	209,4	35	31,5

Total général : 503,6 hectares.

STRUCTURE-FONCIERE DE 1939

Superficie possédée	Propriétaires locaux		Propriétaires limitrophes		Propriétaires niçois		Propriétaires extérieurs	
	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.	Nombre	Hect.
-0,5 Ha	124	20,2	52	9,8	129	20	41	5,9
0,5 à 1 Ha	32	23,3	16	12,1	25	16,5	5	3,7
1 à 2 Ha	29	49	14	19,9	21	29	7	10,2
2 à 5 Ha	21	59,5	2	4,8	8	22,5	1	3,7
5 à 10 Ha	3	23,7	4	23,9	7	76,1	-	-
10 à 20 Ha	-	-	-	-	1	10,5	2	22,1
+ de 20 Ha	-	-	-	-	-	-	1	51,6
Total	209	175,7	88	70,6	191	174,7	57	97,2

Total général : 518,2 hectares.

Note : Les propriétaires locaux habitent la commune de Drap. Les propriétaires limitrophes résident dans les communes attenantes à Drap (Trinité-Victor, Cantaron, Peillon, Blausasc). Les propriétaires extérieurs ne sont domiciliés ni à Drap, ni dans les communes limitrophes, ni à Nice.

Le territoire de la commune est morcelé, en 1867-68, en 2 477 parcelles réparties entre 403 propriétaires.

La structure foncière de Drap est partagée entre quatre catégories de propriétaires tout au moins jusqu'à la possession de 5 hectares. Nous remarquons que les plus gros propriétaires fonciers, plus de 10 hectares, n'habitent plus ni la commune ni d'autres communes limitrophes, à partir de 1914, puisqu'un Niçois et un Italien (Rome) possèdent un peu plus de 10 hectares et deux Niçois plus de 20 hectares. On ne trouve qu'un propriétaire drapois dans la catégorie 5-10 hectares (6,8 hectares).

Un tiers de la surface non bâtie de la commune soit 503.5 hectares est la possession de treize gros propriétaires (disposant de plus de 5 hectares).

Ce constat est révélateur de la modicité des revenus de la population drapoise, qui ne possède que 35 % de son territoire, et correspond à une proportion semblable de son revenu foncier. En 1868, ils possèdent 279 hectares. Ce chiffre régresse considérablement (moins 63 % de 1868 à 1914), alors que le nombre des microfondiaires drapois augmente de 21 % au cours de ces soixante-dix ans. Ils se partagent par vente ou par héritage une part décroissante de la superficie du territoire de la commune. La taille moyenne de la structure microfondiaire régresse. Elle passe de 0,24 hectare en 1868 à 0,16 hectare en 1914 et 1939.

Cette dépossession se fait au profit de propriétaires extérieurs. Leur nombre croit régulièrement (18 en 1868, 35 en 1914 et 57 en 1939), tout comme les superficies détenues par cette catégorie qui triple de 1914 à 1939.

La prospérité de Nice attire des gens aisés dont certains choisissent Drap comme lieu de villégiature et y achètent parfois un bien immobilier (exemple la famille Demidoff entre les deux guerres).

Les propriétaires niçois, dont le nombre sextuple de 1868 à 1939• possèdent en 1914 une superficie deux fois et demi supérieure à celle de 1868.
Elle diminue en 1939, en raison du transfert des deux plus gros domaines fonciers de la commune entre les mains de propriétaires extérieurs.

Nous avons remarqué que le nombre croissant de Niçois propriétaires à Drap trouve une origine, en partie, dans un exode rural d'habitants du village. Domiciliés à Nice, ils gardent leurs terres, qu'ils louent parfois.

Une économie agricole victime des maladies et des intempéries

En 1867, la commune de Drap dispose de 52 hectares de vignes, et 111 hectares sont couplés entre de la vigne et de l'olivier. Mais dans les années 1875• une maladie dévaste le terroir viticole des Alpes-Maritimes : il s'agit du phylloxera.

Dès 1867, Drap est la seule commune du canton de Contes à être atteinte par le phylloxera d'après un rapport du Service auxiliaire contre le phylloxera.

En 1896, un document préfectoral en vue d'effectuer un dégrèvement d'impôt pour l'année 1895, fait figurer trois communes du canton.

Un tel décalage entre les aides et la réalité ne fait qu'accentuer les difficultés rencontrées par les viticulteurs.

A Drap, comme ailleurs, les vignes phylloxérées sont arrachées, mais de nouveaux cepes sont replantés avec lenteur. On se met à désespérer de la vigne, et face à la rigueur économique et à l'absence d'aides, quelques viticulteurs choisissent de replanter des céréales.

La chute de la surface viticole est sensible : 52 hectares en 1867. 48 hectares en 1905, 40 hectares en 1913t 31 hectares en 1926.

Loin d'être épargné, l'olivier ne peut pallier les pertes de revenus des vignobles.

"Les maladies cryptogamiques telles que le Borbon, la Morphée, le Phylloxera, continuent à ravager les vignobles et les plantations d'oliviers de la commune, à la grande désolation de nos agriculteurs," (extrait D.M. du 30 mai 1897).

Les conditions climatiques sont un second facteur de pertes totales ou partielles de récoltes.

Nous n'avons pas disposé des chiffres de production oléicole, excepté de 1885 à 1889.

PRODUCTIONS D'OLIVES EN QUINTAUX-

	1885	1886	1887	1888	1889
Drap	200	300	200	2 000	---

Drap compte deux moulins à huile, soit une production moyenne de 42 216 Kg ou 2 814 quintaux, pour 1862.

Un calcul des revenus globaux des oléiculteurs de la commune pour l'année 1867 rapporte pour 167,11 hectares d'oliveraies (avec un revenu brut à l'hectare de 280 à 300 francs), aux oléiculteurs drapois un revenu brut global de 46 790 et 50 133 francs pour 1867.

Mais il s'agit de chiffres très théoriques qui ne peuvent prendre en compte les aléa naturels.

Dans une lettre du 31 mars 1880, Claude Gras, maire de Drap, dresse un tableau pessimiste du terroir oléicole de la commune, après un hiver rigoureux : *"La récolte qui a été le plus éprouvée est celle des olives. La moitié de cette récolte a été perdue. Beaucoup d'oliviers ont considérablement souffert"*.

L'olivier est un arbre fragile qui craint le gel. Or après le gel en 1900, les espoirs sont vite déçus, d'autant qu'en 1909, d'abondantes chutes de neige s'abattent sur le département.

Les experts évaluent les dégâts subis par les oliveraies drapaises à 184175 francs. Les arbres fruitiers, qui complètent le revenu de l'oléiculteur, ont eux aussi souffert.

L'été 1910, s'accompagne d'une sécheresse. On commence, alors à parler au Conseil Municipal de *"misère générale"* (délibération, 19 février 1911). Les aides du Département et du Ministère de l'Agriculture, se font attendre, provoquant le mécontentement des paysans dont les élus locaux se font les interprètes le 6 août 1911.

Cette conjoncture, aussi bien économique que climatique, entraîne un abandon progressif de l'oléiculture. Les oliviers morts ne sont pas toujours remplacés, et un nouveau phénomène apparaît : l'arrachage d'oliviers.

Le Conseil Municipal s'en inquiète le premier juillet 1917 : *"Dans l'intérêt général du pays, il est urgent que des mesures sérieuses soient prises par l'autorité supérieure, pour arrêter l'arrachage des oliviers qui depuis quelques temps, à cause des prix rémunérateurs du bois à brûler, a pris dans nos communes une trop grande importance."* Le prix du bois connaît une inflation car le charbon est utilisé pour faire tourner la machine de guerre française. La proximité de Nice joue un rôle négatif.

Après cela, l'agriculteur délaisse sa terre incertaine pour aller travailler à Nice comme salarié. Car comme dit le proverbe provençal, *"qui ne possède que des olivier est toujours pauvre"*.

Une conjoncture favorable du marché mondial entretient la longévité du secteur oléicole, comme en témoigne la superficie de terres d'oliviers cultivées figurant sur les listes de primes à l'oléiculture. Pour bénéficier de cette prime, il faut avoir au minimum 150 oliviers à l'hectare.

Nombre d'inscrits sur les listes de primes à l'oléiculture à Drap :

-1912 : 124 noms pour une superficie totale de 124,93 ha soit 11.589 pieds.

-1920 : 107 " " " " " " 101,97 ha soit 12 304 "

-1939 : 75 noms pour une superficie totale de 6 197 pieds

Toutefois » malgré les difficultés énoncées, l'olivier demeure le pilier du système agricole du pays niçois, et ce en dépit d'un arrachage important durant la première guerre mondiale. Le patrimoine oléicole, sans être entretenu, est conservé.

Pour assurer une meilleur subsistance, les planches, jalonnées d'oliviers, sontensemencées de céréales et de légumes aux abords du village. Les oliveraies deviennent massivement des maraîchers avec pour débouchés, les marchés du littoral.

V - L'INFLUENCE URBAINE DE NICE

Le rôle des transports dans l'apport de l'influence urbaine

Le tramway est l'un des facteurs de mutation de l'économie drapoise. Il joue le rôle d'amplificateur de l'impact urbain sur la ruralité de la commune.

Le Conseil Municipal de Drap, informé d'un projet de tramway reliant les établissements chauxfourniers de la commune de Contes au port de Nice, fait part, le 17 juillet 1892, de son indignation, en apprenant qu'il n'est prévu ni gare ni halte à Drap : *"Drap n'aurait donc, que les inconvénients de voir circuler un train de marchandises, de provenance étrangère à la localité, sans en retirer aucun avantage du point de vue des transports de marchandises et de voyageurs, cette ligne paraissant être exclue du service de transport des personnes"*

En 1900, la Compagnie TNL crée des lignes qui relient à Nice et au littoral, des communes éloignées comme Sospel, La Turbie, Contes.

Drap bénéficie de cet essor du tramway et se voit desservie par la ligne Nice-Contes, au départ de la place Garibaldi.

La vallée du Paillon, désenclavée, devient un important réservoir de main-d'oeuvre et quotidiennement, un grand nombre de travailleurs domiciliés à Drap vont travailler sur le littoral. Le trajet Nice-Drap (soit 8,5 kilomètres) en tramway coûte 45 centimes et demeure le moyen de transport le plus rapide pour les Drapois.

Aussi la compagnie investit-elle beaucoup en infrastructures : la route nationale 20k, est équipée de rails, pour lesquels la commune se plaint, d'ailleurs du mauvais entretien, sans obtenir gain de cause.

Le développement de nouveaux transports, accentue les divergences entre la commune de Drap et la compagnie TNL. Les critiques deviennent plus ouvertes, lorsqu'en juillet 1919 la commune bénéficie de la création dans le canton d'un service d'autobus : *"les trame en circulation sont insuffisants tant pour les voyageurs que les marchandises, et que notamment les maraîchers et agriculteurs ne peuvent transporter leurs produits au marché à des heures normales "* (délibération municipale, Juillet 1919)"

Les Drapois vont, même jusqu'à demander le 28 mai 1927 que les rails des tramways soient déplacés du milieu de la chaussée de la route nationale 204, dans la traverse de Drap. On leur attribue de nombreux accidents.

Cette attitude franchement hostile des élus drapois coïncide avec l'achèvement des travaux et l'ouverture de la ligne de chemin de fer Nice-Coni en 1929. La commune trouve meilleur interlocuteur dans la Compagnie Paris-Lyon-Marseille (PLM), qui exploite cette nouvelle voie de chemin de fer.

Ce concurrent du TNL porte des coups décisifs et supplée petit à petit le tramway.

Le Conseil Municipal, souhaite alors, que le tramway disparaissent car *"non seulement la Compagnie TNL ne se conforme pas au cahier des charges, mais que la commune n'a que les inconvénients, voies ferrées entretenues sommairement et dangereuses pour la circulation, ébranlement des maisons par le passage des lourds convois, poussière de charbon et de chaux etc."*

(délibération, novembre 1938). Mais les TNL ne se soucient guère des réclamations de la mairie, renouvelées auprès du préfet le 12 mars 1939.

Les rapports entre la commune et les TNL sont conflictuels. A une qualité de prestations souhaitées par les Drapois, les TNL font valoir leurs impératifs économiques. On en arrive à un face à face entré deux attitudes peu conciliables.

La commune avait déjà connu "des déceptions avec le train. Aussi dès le 17 juin 1883, la commune réclame-t-elle que la ligne de chemin de fer au départ de Nice jusqu'à la frontière italienne par Sospel soit classée dans le réseau d'intérêt général, par la loi du 17 juillet 1879.

En 1899, le projet d'une voie ferrée Nice-Sospel renaît. Mais le train ne ferait qu'une halte dans la commune, alors que le Conseil Municipal souhaite que la commune soit pourvue d'une gare au centre du village.

Les années passent et la commune attend toujours son train et sa gare. Et puis, par une lettre du 20 janvier 1906, le préfet informe le maire que la construction envisagée de la ligne ferrée Nice-Coni, le département consent à un effort pécuniaire important.

Dans l'enthousiasme, le Conseil Municipal décide dès le lendemain, de céder gratuitement tous les terrains communaux traversés par cette ligne et vote un concours pécuniaire de principe, qui pourra lui être demandé.

Les mois passent, et lorsqu'une ébauche du tracé est publiée, c'est la stupeur! La ligne du tracé de chemin de fer Nice-Coni évite le territoire de la commune en allant sur la rive droite du Paillon sur 600 mètres en amont du pont de Cantaron, par un viaduc. Elle revient sur la rive gauche par un autre viaduc.

La gare desservant Drap est positionnée sur ces 600 mètres, et partagée avec Cantaron.

Déçu, le Conseil Municipal émet le vœu que ce projet soit abandonné, le 19 novembre 1906. Un an plus tard, en septembre 1907" un nouveau projet place la gare en aval du pont de Peille, au nord du village, le long de la route nationale 204.

Le site choisi est excentré du village et "ne peut rendre les services demandés par les habitants" (délibération, 22 septembre 1907)" Le premier projet est donc adopté.

La commune conformément à ses engagements du 16 décembre 1926, acquiert, à ses frais, les terrains nécessaires à l'établissement de la ligne de chemin de fer, en plus de la part contributive de la commune, à ce chantier, fixée par le Conseil Général à k 800 francs.

La ligne est inaugurée le 30 octobre 1928, en présence du ministre des Travaux Publics, du conseiller général Gasiglia.

Des structures professionnelles en mutation

De 1865 à 1914, la ville de Nice s'épanouit sous l'impulsion d'une formidable prospérité.

En proie à des difficultés économiques, une forte proportion des habitants de la vallée du Paillon se mêle à un afflux d'étrangers, pour trouver un emploi dans l'économie hôtelière, ou les grands travaux, du littoral.

Cette attraction de Nice comme pôle d'embauché, s'illustre principalement sous deux aspects.

De nombreux travailleurs français quittent Drap, s'installent sur le littoral pour exercer une activité de commerçants ou être employés dans des entreprises (TNL, PLM, Casinos, Cie de Gaz,...).

Bien que le tramway puis le train, facilitent leur domiciliation à Drap, ils quittent petit à petit la commune pour se rapprocher de leur lieu de travail.

Certains conservent, encore, une adresse à Drap puisque nous les retrouvons sur les listes électorales.

D'autres, en revanche demeurent à Drap tout en exerçant à Nice un métier.

En 1921, sur 311 actifs français, 73 travaillent à Nice, et l'on peut considérer que sur les 113 agriculteurs recensés, les trois quarts orientent et vendent leurs productions à Nice. De même pour les artisans drapois, dont les deux tiers vendent leurs produits ou exercent sur la côte.

Les femmes profitent, aussi, de la proximité de Nice pour exercer une profession.

Le torrent du Paillon, qui longe le village, est utile aux blanchisseuses, en plus des trois lavoirs publics construits en 1883.

D'ailleurs le Conseil Municipal, conscient de cette activité en 1900, justifie leur entretien : " Le lavoir en question est indispensable non seulement aux habitants de la commune pour leurs besoins ménagers, mais encore à un nombre respectable de ménagères qui trouve là un gagne-pain en lavant le linge pour un grand nombre de familles aisées de la ville de Nice".

L'influence urbaine développe un facteur d'émancipation pour les femmes de ce milieu rural.

Elles sont dès lors impliquées dans la vie professionnelle. En 1936, elles représentent 36,3 % des professions indépendantes (modistes, infirmière, dessinatrice), 25,5 % des commerçantes (gérante, épicière...), 18,2 % des employés (dactylo, vendeuse...).

Dès lors, Drap est soumise à une dépendance économique de Nice. La principale conséquence de l'influence niçoise, consiste en un bouleversement de son économie locale.

Les difficultés oléicoles et l'ouverture aux agriculteurs drapois d'un immense débouché, Nice, grâce à l'essor des voies de communication, modifient le choix des cultures.

Contrairement à d'autres communes, Drap ne connaît pas une reconversion de ses oliveraies en champs horticoles : il n'est recensé qu'un horticulteur en 1936 dans la commune.

L'insuffisance de l'eau pour ce type de culture semble en être la raison. Le terroir de la commune dès 1910, se transforme en maraîchers.

La création d'un service d'autobus en juillet 1919• permet "que notamment les maraîchers et agriculteurs [puissent] transporter leurs produits au marché à des heures normales" (délibération, 19 juillet 1919).

Mais si certaines professions s'adaptent, d'autres s'insèrent dans la nouvelle structure socioprofessionnelle qui se met en place au sein de la population drapoise.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES REPRESENTEES A DRAP

professions	1861	1881	1891	1901	1911	1921	1936
agriculteurs	66 %	48 %	43,5 %	42,7 %	24,5 %	33,1 %	14,3 %
commerçants	--	6 %	10 %	7,6 %	6,5 %	6,6 %	16,3 %
artisans	34 %	--	30,3 %	17,2 %	41,7 %	33,3 %	36,9 %
employés	--	--	2,1 %	2,9 %	3,6 %	11,7 %	13,4 %
ouvriers	--	2 %	13,1 %	28,5 %	21,5 %	14,2 %	14,4 %
propriétaire rentiers	--	8,8 %	0,5 %	0,7 %	1,4 %	1 %	1,6 %
retraités	--	--	0,2 %	0,3 %	0,6 %	--	2,8 %
religieux	--	0,7 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %

N.B : Les chiffres de ce tableau, pour l'année 1861, sont de Joseph Roux dont nous nous sommes servis déjà auparavant et semblent trop simplifiés dans leur classification.

Le recensement de 1931 ne figure pas dans ce tableau, aucune profession n'étant mentionnée.

La crise du secteur oléicole provoque la chute spectaculaire du pourcentage des agriculteurs. Ils ne sont plus en 1936 que les un cinquième de leur nombre de 1861.

Cette diminution se fait au profit de nouvelles professions directement liées à l'essor urbain de Nice. Ainsi les employés, peu nombreux jusqu'en 1891 où l'on n'en dénombre à peine 2 %, sont 13,5 % en 1936. Leur effectif croît surtout à partir de 1921.

Autre catégorie professionnelle qui profite pleinement de la perte d'agriculteurs, les ouvriers. Beaucoup sont d'anciens paysans qui délaissent une terre incertaine, au profit d'un salaire modeste mais régulier, que leur procure un emploi en ville.

On assiste à l'apparition d'une nouvelle catégorie : les retraités (6 % des actifs français en 1936).

L'augmentation des petits fonctionnaires et employés, s'explique par l'ajout aux fonctionnaires classiques (garde champêtre, receveur municipal...) de ceux liés à des fonctions étatiques (agent de police, militaire de carrière, professeur, employé des Postes...).

Les pourcentages de ce tableau reflètent mal l'évolution des propriétaires ou rentiers, car leur recensement est aléatoire.

L'influence des villes du littoral de la Côte d'Azur entraîne d'autres problèmes. B. Livet dans *Habitat rural et structures agraires en Provence* page 36 explique que *"le formidable essor du tourisme sur le littoral durant la saison d'hiver, alors que tous travaux agricoles étaient à peu près nuls sauf dans le domaine oléicole où l'hiver correspond à la cueillette des olives, est responsable du départ des jeunes vers les villes de la côte. La main d'œuvre se faisant rare, les salaires augmentent jusqu'à doubler. Mais cette main d'œuvre, qu'il faut nombreuse lors de la récolte des olives, manque de plus en plus. Il faut faire appel maintenant à des salariés agricoles étrangers : les Italiens venus du Piémont, de saisonniers qu'ils étaient, tendent de plus en plus à s'installer dans la région"*.

Cette mutation professionnelle des actifs de Drap favorise donc un courant d'immigration d'Italie du nord.

Les artisans et indépendants recensés dans une proportion d'un tiers des actifs, donnent l'impression, entre les deux guerres, que Drap est une banlieue semi-industrielle par la multitude des ateliers. Mais la commune ne possède pas d'industrie, seulement un fabricant de pâtes alimentaires et un autre de sirop, restées à l'échelle d'entreprises artisanales souvent familiales.

En 1936, l'économie drapoise, fortement impliquée dans celle du littoral, subit durement l'impact du chômage, en particulier victime de sa forte population ouvrière. 9,6 % des actifs de la commune de Drap chôment dont 4,6 % des travailleurs français et 15,9 % des travailleurs italiens (massivement employés comme main-d'œuvre pas ou peu qualifiée).

Une vocation de ville dortoir

Ce phénomène est ressenti à Drap dès 19131 comme en témoignent les propos du conseiller municipal Arnulf, lors de la réunion du conseil, le 12 mai : *"Vu l'accroissement continu de la population de la ville de Nice, depuis quelques années, il est à prévoir que dans un avenir peu éloigné, notre commune deviendra la banlieue de ce grand centre. De ce fait, le nombre plus grand d'habitants de Drap, que leurs occupations professionnelles appellent vers la grande ville, augmenterait dans de fortes proportions. D'autres part, la quantité d'employés dont leur modeste rétribution ne permet pas de payer les forts loyers de la ville et qui pour cette raison ainsi que celle de la santé de leur famille, trouvent bon de venir habiter la campagne et résoudre ainsi, au moins en partie, le problème des habitations bon-marchés"*.

Ce surplus de population, évoqué ci-dessus, se compose presque exclusivement d'Italiens. Les Italiens, qui constituent une main-d'œuvre peu qualifiée, profitent de l'essor des transports pour venir habiter à Drap où les logements sont plus accessibles à leur faible revenu.

En 1921, parmi les 50 actifs italiens, 18 vont chaque jour travailler à Nice, dont 2 sont employés aux TNL.

Nice, pôle d'embauché, déverse le trop plein de sa population sur Drap, devenu banlieue de Nice.

Cette vision lucide s'avère exacte dès 1926 année où Drap compte presque un étranger pour un Drapoïse d'origine.

La population de la commune passe de 701 en 1901 à 1328 en 1926, soit presque le double.

Les logements sont, quant à eux, construits dans une moindre proportion. Ils remplacent, avant tout, ceux qui sont délabrés. Puis, avec l'essor de Nice, et la vocation de villégiature du village, des maisons sont édifiées.

Elles servent ensuite, lors d'un léger exode de la population française du village, à loger les étrangers dont l'arrivée devient de plus en plus importante.

Cette nouvelle vocation de la commune entraîne un surcroît de travail. En 1925, le secrétaire reçoit une gratification de 400 francs pour accroissement d'activités.

Pour les mêmes motifs, le bureau du facteur receveur est converti en recette simple, le facteur-receveur étant retenu hors de son bureau par la distribution des nombreuses correspondances.

"La ville de Nice déversant sur les communes voisines le surplus de sa population, de ce fait, les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques ont pris une grande importance".

Les facteurs économiques et humains transforment Drap de petite commune rurale, en une banlieue d'ortoir de Nice, à mesure que l'on se rapproche de 1939

VI - LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE D'HYGIENE

Aspects sociaux de la vie communale

L'aide aux démunis, plus qu'une préoccupation, devient une nécessité face à la progression d'une population modeste par ses ressources. Elle se traduit par l'instauration de l'assistance médicale gratuite pour les plus démunis.

Le service médical gratuit assuré par le médecin cantonal, a, sous sa responsabilité, les communes du canton de Contes.

Jusqu'en 1930, le docteur Dalbéra (conseiller d'arrondissement de 1885 à sa mort, en 1930) occupe cette fonction.

Le premier avril 1869, le Conseil Municipal vote une liste de 27 familles, admises au bénéfice de la médecine gratuite.

Les difficultés croissantes de la commune (maladies agricoles, catastrophes naturelles) accentuent le nombre des indigents : 1880 : 32 familles, 1915 : 29 et 19 vieillards, incurables et infirmes, 1939 : 22 familles et 7 vieillards, incurables et infirmes, 8 familles nombreuses.

En 1885, le Conseil Général fixe la contribution de Drap à 47,53 francs pour concourir aux dépenses de ce service médical gratuit.

La commune sait que le service cantonal demeure le plus avantageux.

En 1875, le Conseil Municipal, à la demande d'une partie de la population drapoise, met en place un service médical dans la commune. Le coût de 1 150 francs par an, contraint le maire à lever une imposition de 15 centimes sur les quatre contributions directes.

Son rejet deux ans plus tard, par une partie des élus municipaux entraîne la suppression de ce service. Cette même année, le Conseil Municipal prend en charge 74.60 francs de médicaments achetés pour les indigents de la commune, suite à des symptômes cholériques.

La prévention reste donc une arme efficace contre les épidémies et autres maladies graves qui n'ont pas toutes encore disparu d'Europe. D'ailleurs en 18*79, le maire Joseph Deleuse essaie de placer dans un hospice pour incurables, un couple de lépreux habitant la commune.

La politique sociale communale essaie de couvrir les besoins de ces administrés. Dès 1910, des fonds (environ 40 francs) sont alloués chaque année pour les enfants trouvés.

Les vieillards drapoises reçoivent une pension (minimale mais en rapport avec les ressources de la commune) de 7.5 francs par mois soit 90 francs par an.

Nous constatons, toutefois, qu'aucune mesure sociale n'est antérieure aux lois promulguées :

-14 juillet 1913 : allocation de 5 francs par mois aux familles nombreuses.

-17 juin 1913 : allocation d'un franc par jour aux femmes en couche.

Pendant le premier conflit mondial, le maire distribue. 200 francs aux familles nécessiteuses.

Une politique d'aides coûteuse

A chaque fois, la commune, pour des raisons d'économie, n'excède pas les taux fixés par ces lois.

Pour financer ces dépenses aux assistés, la commune prélève un tiers du prix des concessions du cimetière communal.

Une loi du 23 avril 1895, répartit les frais d'hospitalisation des indigents, entre le département (75 %) et la commune (25 %) où réside le malade.

La progression des aides est la conséquence de deux phénomènes économiques :

la crise économique n'épargne, pas la commune et sa population active, qu'une faible qualification rend plus vulnérable au chômage.

En 1936, le dénombrement de la population recense 37 chômeurs, soit 9,6 % de la population active drapoise.

La demande d'aide en faveur des chômeurs, formulée par une partie de la population, dès 1935, semble prendre le Conseil Municipal au dépourvu:

"Quant à la question du chômage, le Conseil constate que la commune ne possède pas de fonds pour venir en aide ceux chômeurs" (délibération du 10 février 1935).

Mais l'année suivante, des allocations leurs sont versées.

- l'augmentation enregistrée par les frais d'hospitalisation des indigents (plus nombreux avec la crise).

Le 18 juin 1936. le maire de la commune *"fait remarquer au Conseil que sur un budget total de 95 000 francs, la commune de Drap a payé en 1938, un contingent d'assistance de 15 403 francs en augmentation sur 1937 de plus de 5 000 francs, par suite du nombre toujours croissant d'assistés dans le Département, et des augmentations de prix des journées dans les hôpitaux et hospices"*

VII - UN PAS VERS LA MODERNITE

Energie et transmission

La société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, constituée en 1900 à Nice, n'intervient dans la vie communale que le 25 août 1901, en proposant "d'établir à ses frais, une ligne de transport de force, à haute tension, en vue de fournir l'éclairage électrique aux communes traversées par la dite ligne et pour alimenter éventuellement en énergie les industries de la vallée qui pourraient en faire usage". Une convention entre la mairie et la société E.E.L.M., signée le 22 novembre 1901, précède l'approbation d'un nouveau traité, établissant l'installation de quinze lampes électriques dans les rues, pour l'éclairage public de la Commune. La R.N. 20k dans la traversée de Drap scintille.

En 1909, la commune satisfaite de cette heureuse expérience, fait installer vingt nouvelles lampes pour une redevance de 500 francs par an.
La guerre finie, la commune, petit à petit, installe l'éclairage électrique dans les quartiers du village (Ourdan, Poullon, Arnulf).

Au printemps 1926, le courant électrique équipe la mairie, on ne se cantonne plus à l'éclairage des rues.
L'expérience semble concluante et le 22 juin 1927, le Maire demande le concours du Génie Rural pour l'extension du réseau électrique de la commune.

Le Génie Rural rationalise le réseau électrique de Drap et soumet au Conseil Municipal deux grands projets d'électrification des écarts :

- le 28 mars 1932, les élus drapois approuvent un projet d'électrification du Pont des Vernes et du Pont de Peille, d'un coût de 49 862 francs.

Les subventions départementales espérées s'élèvent à 31 000 francs. Drap emprunte les 18 000 francs qui incombent à sa charge.

- le 13 novembre 1937 ils adoptent un deuxième projet de 327 000 francs nécessaires à l'achèvement du réseau électrique de la commune.

Le coût de l'éclairage électrique public avoisine les 3 500 francs par an en 1938. Il est prélevé sur les fonds destinés à la vicinalité.

Le 12 mars 1939" la commune adhère au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées (constitué le 5 février 1939). Deux membres du Conseil Municipal (Ange Battezati et Pierre Maïstre) représente la commune à cette organisation.

L'objectif de ce syndicat est l'étude des problèmes liés à la distribution de l'électricité, la centralisation des demandes des collectivités, l'allègement des charges d'électrification.

Mais ce groupement, aussi, recherche l'unification régionale des tarifs de l'énergie électrique à l'aide des attributions du Fond National d'Amortissement.

D'autre part, Drap découvre le télégraphe, puis le téléphone. Une circulaire préfectorale du 29 juin 1886 demande aux communes d'ouvrir un bureau télégraphique.

Cette décision est officialisée par la signature du maire d'une déclaration pour l'établissement du réseau télégraphique, le 20 mai 1887.

En août 1888, le service télégraphique fonctionne avec pour gérant, l'instituteur. La commune doit alors supporter des frais malgré ses modestes finances.

Aussi, après acceptation par le préfet, le 4 Janvier, est-il transféré dans le local du facteur boîtier, le 30 novembre 1889, à la condition que la femme de ce dernier en ait la charge, pour libérer l'instituteur qui est aussi le secrétaire de mairie.

Ce nouveau moyen de communication fait désormais partie de la vie municipale. Le 11 mai 1902 le Conseil Municipal lève la séance en signe de deuil, après avoir appris par le télégraphe, l'éruption de la Montagne Pelée en Martinique.

Le 16 février 1913, il envoie un télégramme de félicitation à Raymond Poincaré récemment élu Président de la République ; De même, le 22 décembre 1918, pour féliciter Georges Clemenceau de la victoire française.

Drap bénéficie, très vite, de la formidable invention du téléphone.

Le 18 mars 1906, le Maire apprend par une circulaire du préfet que, dans sa délibération du 12 octobre 1905, le Conseil Général comprend Drap dans le réseau téléphonique départemental.

Le 26 février 1928, le conseil municipal demande que la ligne téléphonique de Drap soit reliée directement à Nice, sans passer par la Trinité-Victor, ce qui provoque parfois, une attente de 20 minutes.

De même le 16 juin 19351 le maire demande au préfet que la ligne téléphonique entre Drap et Contes soit directe.

Le 18 juin 1939, habituée à l'usage du téléphone, la commune sollicite l'installation d'une boîte téléphonique à l'extérieur du bureau, dont elle prend en charge l'éclairage et l'entretien.

La question de l'eau

Dès 1867, Un problème se pose à la source de Sainte Thècle ; il est question d'un projet devant amener l'eau de cette source à Nice.

Le 17 avril 1867• la commune s'oppose à la captation de ces eaux qui demeurent "presque les seules qui alimentent le torrent du Paillon et que le détournement des dites eaux ne peut que porter un préjudice notable non seulement aux intérêts agricoles de la contrée mais aussi aux intérêts industriels". Mais en août 1868, les sources de Sainte Thècle deviennent la propriété de la Compagnie Générale des Eaux, les eaux du Paillon diminuent, Drap ne capte qu'une quantité plus faible d'eau, la commune de Châteauneuf en amont arrosant son terroir.

Cette situation amène la commune à prévoir une politique de l'eau, à moyen terme, afin de préserver les intérêts de son agriculture et de sa population, un village sans eau ne pouvant survivre.

Le 3 juillet 1870, dans le cadre de la construction d'un barrage à Cantaron, la commune s'associe au Syndicat Général de la Vallée du Paillon en sa qualité de propriétaire d'une usine communale (le moulin à huile).

Mais la commune continue de se heurter à la politique de captation des sources, menée par la Compagnie Générale des Eaux.

Le 15 août 1881, le Conseil Municipal demande une réduction d'impôt pour défaut d'arrosage en raison de la sécheresse et du détournement du Paillon par la Compagnie Générale des Eaux, pour des propriétés imposées comme arrosables.

Dès janvier 1871. la commune projette de construire des fontaines. Le 9 août 1874, ce projet débute sous l'impulsion du maire Adolphe Louche. La commune lui rend d'ailleurs hommage le 7 février 1932 : le boulevard qui longe le Paillon est baptisé "Avenue Adolphe Louche" et une plaque commémorative est apposée sur la fontaine de la place de l'église en l'honneur de ce maire qui dote Drap en eau potable.

La commune mène, par ailleurs, un programme de construction de lavoirs. Trois d'entre-deux sont construits en 1883• dans les quartiers Arnulf, Gras et au plan de Fourmiga.

Dès 1897, la commune concède à des habitants le droit de puiser, après neuf heures du soir, l'eau des fontaines publiques pour arroser leurs potagers contre une redevance de 5 francs par an.

En 1902, Drap compte huit bornes fontaines supplémentaires, grâce à des travaux d'adduction en eau potable.

Ces fontaines se situent : au plan de Rimon, au quartier des Vernes, sur la placette du quartier des Ourdan, sur la route nationale, à la bifurcation de la route nationale et du chemin n° 3, sur le chemin des Adieux.

Le Conseil Municipal, soucieux de gérer au mieux ce réseau d'adduction d'eau potable dans le village, décide d'établir un règlement relatif à toute concession et distribution le 7 août 1904.

Cette délibération est motivée par un besoin de rentabiliser la mise en place des infrastructures, de limiter, y compris le gaspillage, les consommations d'eau qui croissent. Aussi, à cette même séance, une première tarification est adoptée :

200 litres par 24 heures 10 francs
600 litres par 24 heures 20 francs
1000 litres par 24 heures 40 francs

La consommation en eau du village augmente considérablement. Le Conseil Municipal prend alors une décision dont les objectifs avoués sont d'amortir le coût des lourdes infrastructures et de lutter contre le gaspillage : le prix de l'eau potable double le 2 septembre 1920.

Le 3 décembre 1922, le prix de l'eau de sur verse est à son tour doublé afin de maintenir l'équité entre les usagers de l'eau communale.

L'entretien des canalisations et des fontaines d'eau potable, très onéreux, oblige la commune à imposer les abonnés d'une taxe de 15 francs par 100 litres concédés à partir du 1er janvier 1927.

La constitution de l'Association Syndicale du Chemin des Croves, le 20 janvier 1924, permet d'aider la commune dans le développement de ses infrastructures en adduction d'eau. Cette association met à exécution un projet d'élévation par pompage et de distribution d'eau d'arrosage au quartier des Croves.

Mais l'adduction en eau est soumise au problème de la sécheresse. Le 22 juin 1896, le Conseil Municipal se penche sur le problème de l'approvisionnement en eau potable et constate que *"le débit des fontaines a considérablement diminué et il est à prévoir que si la commune n'y veille, il pourrait bien y avoir dans un avenir plus ou moins long des avaries qui compromettent la bonne alimentation du village"*. Réalité difficile à accepter par la commune qui emprunte vingt trois ans plus tôt 25 000 francs pour réaliser son adduction en eau.

Le 8 août 1921, le Conseil Municipal, face à la pénurie d'eau, au quartier Gras, décide d'installer une canalisation directe d'une source à cet endroit.

Mais la principale cause de ces pénuries découle du contrôle, parfois anarchique des débits. Le préfet conscient, afin d'éviter le gaspillage et la surconsommation dus à la distribution, réglemente le 5 juillet 1864, les débits prélevés dans le Paillon par chaque commune, et déclenche un conflit entre Drap et Cantaron, accusée *"de garder la totalité de l'eau durant les deux jours fixés par le Préfet jusqu'à ce que leur contenance arrosable soit totalement arrosée"*

Cette mauvaise répartition de l'eau entre usagers se produit au sein même de la commune où des abus sont observés, à mesure que les étés secs perdurent. Le Conseil Municipal nomme le 7 juillet 1907 Joseph Portanelli, surveillant des eaux du canal d'arrosage pendant la saison d'été. Il doit éviter que les propriétaires en amont du canal, n'abusent des eaux au détriment des propriétaires, en aval. Mais le débit reste difficile à contrôler.

A la suite de plaintes déposées auprès du maire, celui-ci prend aussitôt des mesures radicales : il n'autorise plus de concession supérieure à 600 litres et pour mieux appliquer ces quotas, instaure un service de robinet de jauge.

Le 31 août 1913, cette mesure est précisée, puisque *"à partir du 1er janvier tous les robinets abonnés à l'eau des fontaines seront munis d'une lentille"*.

La commune, incapable d'augmenter indéfiniment le débit de ces fontaines, s'attaque au problème de la surconsommation, favorisée par une meilleure distribution de l'eau.

La commune a pourtant prospéré pendant des siècles avec une population quantitativement semblable, pour un volume d'eau inférieur.

VIII - L'ESSOR DES VOIES DE COMMUNICATION

La mise en place d'un réseau vicinal

La vicinalité de la commune se divise en trois catégories :

- les voies de grande communication
- les chemins ordinaires
- les voies de petite communication

Dès 1861, le conseil municipal prend conscience qu'un essor des voies internes de communication doit être entrepris.

La commune se fonde sur des critères précis pour la création de nouveaux chemins vicinaux : la pente (supérieure à 15 %) ne permet pas à des charrettes chargées d'emprunter ce chemin. Or, dans une grande commune rurale, ces routes désenclavent souvent les terres cultivées ou pouvant être cultivées. On prend en compte ensuite la priorité humaine. Cette route dessert-elle un centre de population (un hameau)? Enfin on aborde le problème du coût afin de savoir si la commune dispose des moyens de créer cette route (même avec une aide départementale), et de l'entretenir par la suite. Car, ces routes en terre sont fragiles et vite endommagées, en particulier, lors des ravinements causés par les pluies torrentielles, comme en 1926, 1931 et 1932.

La commune se dote de cantonniers, un en 1881, cinq en 1901, trois en 1921 et en 1936 (les travaux trop importants sont presque tous exécutés par des entreprises).

En 1885 les chemins ruraux classés et entretenus de la commune sont au nombre de neuf. La commune fait appel aux services des ingénieurs et agents-voyers de l'Administration des Ponts et Chaussées.

En 1883, la commune se lance dans un programme de constitution d'un nouveau réseau vicinal, profitant, en fait, d'un nouvel état d'esprit au sein du Conseil Général, qui dès 1880, élabore un vaste programme routier.

En 1903, le chemin n° 3 et n° 6 (parallèle à la digue le long du Paillon) sont classés dans le réseau vicinal de la commune. En 1904, le chemin n° 11 est rangé au nombre des chemins vicinaux après qu'une décision de la Commission Départementale du 28 octobre, le déclare *"d'utilité publique"*.

En 1921 la commune obtient le classement de son cimetière dans les chemins vicinaux afin d'obtenir des subventions en vue de son agrandissement.

Cet effort de la vicinalité coûte très cher et s'accompagne d'un effort d'urbanisation, dont Nice est le facteur d'émulation.

Drap veut s'embellir, et l'on entame l'aménagement de places. En plus de celle existante devant l'église (sur laquelle en 1862 sont disposés des arbres et des bancs), la commune de Drap décide d'en former une autre, la place neuve, au plan de Drap, à l'extrémité aval du chemin h* 11. Cette grande place, à côté du nouveau groupe scolaire, rebaptisée place Georges Clemenceau en 1918, est empierrée et goudronnée en 1930, avec le concours financier du département. La descente de l'église, ravinée par les grosses pluies de mars 1934, est entièrement dallée.

La commune mène parallèlement un développement et un entretien des grandes voies de communication (les routes impériales). Elles relient la commune au reste du département et évitent un étouffement de son économie.

Le Conseil Municipal dès 1867t débloque des fonds, pour l'entretien des chemins de grande communication (et en particulier pour le chemin n° 15 Nice-Lantosque).

Une autre route importante concerne la commune, la route nationale n° 204. Aussi lorsque le Conseil Général se prononce pour "l'achèvement des travaux dans l'intérêt des Communes du Paillon" de cette route, l'Administration des Ponts et Chaussées projette, en juin 1885, l'alignement de la RN 204 dans la traverse de Drap. Le projet est mis rapidement à exécution et des platanes sont plantés.

Le développement de l'automobile (dont la vitesse est limitée à 30 kilomètres par heure) augmente le trafic et le 3 juillet 1923, le Conseil Municipal décide le goudronnage de la R.N. 204, renouvelé en juillet 1924 *"pour diminuer la quantité de poussière soulevée par le passage des nombreux véhicules de toutes sortes qui circulent sur cette route."* (Délibération, juillet 1924).

En 1925, le goudronnage de la R.N. 204 est recommencé, après remise en état de la chaussée. Cette opération répétée provoque un exhaussement de 30 centimètres de la chaussée de la R.N. 204 dans la traversée de Drap, longue de 500 mètres jusqu'à Cantaron. Ainsi, le 3 juillet 1925, un orage provoque l'inondation des maisons riveraines.

En 1926, on recommence le goudronnage de la R.N. 204. Mais entre temps, des fossés ont été creusés de chaque côté de la route nationale pour récupérer l'eau.

Une contrainte budgétaire

La Commune, de 1861 à 1939, gère un essor de la vicinalité en conciliant impositions et subventions aussi bien du Département que de l'Etat. Pour les travaux, surtout lorsqu'ils sont conséquents, les emprunts s'avèrent parfois nécessaires, face aux faibles ressources du village.

Un arrêté préfectoral de 1864 fixe la contribution de la commune à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication, à 406,40 francs (celle-ci versait 706,04 francs auparavant), et à l'entretien des chemins ordinaires ou de petite communication à 700 francs par an.

Pour constituer les 1 100 francs environ de ressources nécessaires à ce budget vicinal annuel, la commune s'impose de 5 centimes sur les quatre contributions directes et de trois journées de prestation en nature.

Une circulaire du 10 octobre 1868 fixe le déficit de Drap pour la dépense des chemins vicinaux ordinaires à 54 795.70 francs, ce qui est considérable. Des mesures financières sont aussitôt adoptées à la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 1868 :

- prélèvements sur les revenus ordinaires de 800 francs par an pendant trente ans, imposition de 3 centimes (autorisée par l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867) adoptée pour une durée de dix ans, emprunt de 20 000 francs (remboursable sur trente ans) à 4 % d'intérêts contracté à la Caisse Spéciale des Chemins Vicinaux.

Le 25 février 1921, Le Conseil Municipal remplace les trois jours de prestation en nature par une taxe en argent sur les quatre contributions directes, motivé par un souci de justice sociale : "les trois Jours de prestation en nature pèsent surtout sur les propriétaires de la Commune les moins fortunés, alors que les plus aisés, qui profitent comme les autres des voies de communication sont pour la plupart exemptés de cette contribution, car ils n'habitent pas Drap".

Il faut préciser qu'elle rapporte plus : 3 545 francs en 1925 contre 589,20 francs en 1920 pour les trois jours de prestation.

BUDGET DE LA VICINALITE

années	recettes vicinales en frs	dépenses vicinales en frs	dépenses totales de la Commune	rapport des dépenses vicinales sur les dépenses communales
1862	1 059,05	1 996,10	13 396,25	14,9 %
1865	1 107,45	1 822,20	5 694,59	32,0 %
1870	1 369,47	1 182,66	7 088,19	16,7 %
1875	1 200,13	2 663,97	9 807,61	27,2 %
1880	1 338,20	767,06	6 976,37	11,0 %
1885	1 164,41	486,77	8 797,67	5,5 %
1890	980,62	677,97	7 159,00	9,5 %
1895	1 003,50	2 222,80	7 069,96	31,4 %
1900	1 060,57	974,57	8 012,58	12,2 %
1905	2 048,19	6 840,71	17 845,13	38,3 %
1910	2 086,97	1 988,50	3 753,24	53,0 %
1915	1 518,40	1 938,72	12 062,74	16,0 %
1920	1 598,84	1 842,27	10 070,00	18,3 %
1925	4 216,23	14 284,63	48 763,25	29,2 %
1930	34 997,64	25 296,91	58 684,43	43,1 %
1935	18 948,71	14 771,10	77 154,15	19,1 %
1939	27 105,10	14 484,05	75 574,46	19,2 %

A partir de 1925, les dépenses sont élevées mais il faut prendre en compte l'importance et le nombre de chemins vicinaux, les frais de goudronnage et d'éclairage des routes.

En 1925, 1930, 1935 et 1939, ces frais d'éclairage se sont chiffrés respectivement à 1 172,30, 2 716,45, 2 956 et 3 324 francs.

CONCLUSION

Les recherches portant sur ces soixante dix-huit années de la commune de Drap, sont en bien des domaines instructives.

Elles dévoilent un formidable effort d'assimilation à une Patrie française, à laquelle ces ruraux doivent désormais se rattacher. Les différentes municipalités qui se succèdent, oeuvrent efficacement (entre autre par des célébrations de fêtes nationales dans la commune) à l'intégration de ce petit village à la France.

Dans cette tâche, le rôle des institutions politiques s'affirme comme prépondérant, et le sens de responsabilité des élus; contribue avec succès à cette adhésion à la Nation Française.

Les Drapois éprouvent, dès lors, un profond consentement avec ces élus, qui se traduit parfois, par une soumission aux hommes plus qu'aux idées.

Mais, ils font preuve très vite de maturité politique, suscitant une véritable volonté constructive, afin de préparer la commune à son avenir. Tant d'un point de vue de l'urbanisme (par la dotation d'infrastructures en eau, électricité, voirie), que dans le domaine social (par l'accomplissement d'une politique d'hygiène et la priorité à l'enseignement primaire), Drap rejette énergiquement l'archaïsme des structures et les idées désuètes, qui mènent beaucoup de communautés villageoises rurales sur la voie de l'autarcie et de l'asphyxie économique.

Cette ligne de conduite, repose sur le bénéfice du formidable épanouissement du littoral de la Côte d'Azur, sans lequel les volontés les plus tenaces n'auraient pu enrayer le déclin et la mort du village. Sous l'influence urbaine, la commune de Drap et sa population perdent leur caractère rural.

Ces mutations se déroulent sans heurts, loin de tout climat passionnel. Nous voulions partager cette image paisible de Drap depuis 1860, que nous gardons présente en cette année 1939, en refermant le registre des délibérations municipales.

L'entrée en guerre de la France, dans ce qui sera la seconde Guerre Mondiale, n'y figure pas.

La guerre semble lointaine, mais n'épargnera pas cette communauté villageoise.

ANNEXE
TABLEAU DES MAIRES ET ADJOINTS DE 1860 A 1939

Maires	Adjointes	Professions	voix	Date de l'élection	Observations
Belmondi				1861	
Belmondi				3/09/1865	
Louche Ad.				10/05/1871	
Deleuse J.	Deleuse J.		6	8/10/1876	désignés au bénéfice de l'Age après 3 tours à égalité.
	Lacroix J.B		6	8/10/1876	
Gras C.		négociant	11	12/08/1881	
	Olivari S.	industriel	11	12/08/1881	
Gras C.		négociant	11	18/05/1884	démis. 8/11/85
	Deleuse F.	propriétaire	7	18/05/1884	démis.13/11/85
Gras F.		propriétaire	11	29/11/1885	
	Deleuse J.	propriétaire	6	29/11/1885	
Gras C.		négociant	9	20/05/1888	démis.20/08/90
	Grinda P.	négociant	8	20/05/1888	ne démiss. pas devient maire.
Grinda P.					
	Lacroix J.B	entr. maç.	9	19/10/1890	
Moriez T.		notaire	11	15/05/1892	
	Grinda P.	négociant	11	15/05/1892	
Moriez T.		notaire	11	17/05/1896	
	Fighiera T.	négociant	11	17/05/1896	
Moriez T.		notaire	10	20/05/1900	
	Rosset L.	entr. maç.	10	20/05/1900	
Moriez T.		notaire	11	15/05/1904	
	Rosset L.	entr. maç.	11	15/05/1904	
Bocciart J		propriétaire	11	17/05/1908	
	Rosset L.	entr. maç.	11	17/05/1908	
Bocciart J		propriétaire	8	19/05/1912	Républicains de gauche
	Gioan M.	propriétaire	9	19/05/1912	Républicain de Gauche
Rosset P.		entr. maç.	?	?/05/1925	Républicain de Gauche
	Arnulf E.	propriétaire	?	?/05/1925	Républicain de Gauche
Rosset P.		entr. maç.	10	3/05/1925	" " "
	Arnulf E.	propriétaire	10	3/05/1925	" " "
Rosset P.		entr. maç.	11	20/05/1929	
	Arnulf E.	propriétaire	11	20/05/1929	
Rosset P.		entr. maç.	9	?/05/1933	
	Arnulf E.	propriétaire	9	?/05/1933	
Rosset P.		entr. maç.	9	30/05/1937	décédé févr.39
	Arnulf E.	propriétaire	9	30/05/1937	
Battezzati A.		?	11	26/02/1939	
	Arnulf E.	propriétaire			reste adjoint